

## Séance du mardi 23 février 2016

L'an deux mil seize

Et le vingt trois février

à 20 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

**Etaient présents** : EDON Dominique, GUEHO Sigrid, ROTTIER Corinne, PATAULT Florie, DE MEYERE Patrick, PINCONNET Gilles, CHAUSSEE Annick, VOTAVA Nadine, COURTIN Elisabeth, LAMY Christophe, AVIGNON Damien, MONTAROU Lionel, BLUTEAU Sandra

**Absents excusés** : LEGRAND Anthony

**absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme Nadine VOTAVA conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Anthony LEGRAND a donné son pouvoir à Mme Nadine VOTAVA

### RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

2016 - 09

Monsieur Le Maire expose que lors de sa séance plénière du 26 janvier 2016, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a approuvé le rapport d'activités de l'année 2014 qui présente le fonctionnement de l'EPCI ainsi que l'ensemble de ses activités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Prend acte** du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

### VERSEMENT DE L'ASSOCIATION « LES TERRES CHAPELLOISES

2016 - 10

Monsieur le Maire informe et explique aux membres du Conseil Municipal que suite au comice agricole 2015 l'association « Les Terres Chapelloises » a un résultat positif, elle a effectué des chèques à la coopérative scolaire, à l'école de foot et à la commune de La Chapelle Saint Rémy.

L'association « Les Terres Chapelloises » a un solde positif de 403,26 €, qu'elle va reverser à la commune de La Chapelle Saint Rémy pour la participation à la course cycliste du 3 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** l'encaissement du montant de 403,26 € de l'association « Les Terres Chapelloises ».

**Autorise** Monsieur Le maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

### DEVIS CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA CLIMATISATION (chauffage) SALLE POLYVALENTE

2016 - 11

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du conseil municipal les différents devis concernant l'entretien du matériel de climatisation de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

**De retenir** la société ETS PAINEAU, sis CONNERRE 72160, pour l'entretien des équipements de climatisation de la salle polyvalente.

La redevance forfaitaire annuelle s'élève à 536,50 € H.T.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à ce contrat d'entretien.

**Adopté à l'unanimité**

Vu la délibération 2015-62 du 12 octobre 2015 décidant de soutenir moralement les élus de Lombron pour le projet de la construction d'une maison médicale sur leur commune.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'après avoir rencontré les élus de Lombron, il est nécessaire de créer un syndicat pour prétendre à certaines aides financières.

Il est proposé de créer une commission composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Il est proposé un soutien financier d'un montant de 1000 € à 2000 €, qui sera à redéfinir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

**Décide** de créer une commission pour la maison médicale de Lombron représentée par les membres suivants :

Membres titulaires :

Dominique EDON, Sigrid GUEHO, Patrick DE MEYERE

Membres suppléants :

Sandra BLUTEAU, Annick CHAUSSEE, Christophe LAMY

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

**SOUTIEN POUR LA MAISON  
MEDICALE DE LOMBRON**

**2016 - 12**

**DEMANDE AIDE SOCIALE  
« Dossier n° 1 »**

**2016 - 13**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de la commission « Action Sociale » concernant les difficultés financières rencontrées par un administré. Face à une note d'honoraire médicale, l'administré sollicite une aide financière pour l'aider à régler la somme due.

La commission « Action Sociale » propose une aide financière,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'accorder une aide financière qui sera versée directement au praticien pour la note d'honoraire médicale. Le dossier d'aide sera transmis au Conseil Général de la Sarthe.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

**DEMANDE AIDE SOCIALE  
« Dossier n° 2 »**

**2016 - 14**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de la commission « Action Sociale » concernant les difficultés financières rencontrées par un administré. Face à la facture d'électricité reçue, l'administré sollicite une aide financière pour l'aider à régler la somme due.

La commission « Action Sociale » propose une aide financière,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'accorder une aide financière répartie comme suit :  
une somme sera versée directement au prestataire d'énergie,  
Et un bon d'achat à l'épicerie de la commune.

Le dossier d'aide sera transmis au Conseil Général de la Sarthe.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

**Adopté à l'unanimité**